

# Julien Naillet (Afnic) : « il n’y a pas vraiment d’alternative crédible à l’Icann »

**Silicon.fr – La DGCIS a reconduit l’Afnic dans sa mission de gestion des .fr. Avez-vous été surpris par l’apparition d’un concurrent (starting dot) sur ce dossier ?**

Julien Naillet – Pour être tout à fait exact, nous avons eu connaissance de deux compétiteurs pour la délégation du .fr (StartingDot et OpenRegistry).

Leur présence n’est pas surprenante du tout : avec l’ouverture des nouveaux gTLDs, le marché se libéralise, de nouveaux acteurs arrivent et bien entendu ils s’intéressent au [.fr](#).

**Vous êtes actuellement à Toronto pour l’Icann 45. Quels sont les grands enjeux de ce sommet ?**

Tout d’abord, cette réunion est la première sous l’égide de son nouveau CEO Fadi Chehade. Au cours des premières sessions, il a présenté sa vision de l’Icann et il est maintenant attendu sur des résultats concrets.

Concernant les débats, ils portent principalement sur les dispositifs de protection des marques qui seront mis en place dans le cadre des nouveaux gTLDs, comme le système de vérification des droits des marques appelé Trademark Clearing House (TMCH).

De plus, la mise en place d’un système de loterie, afin d’ordonner les dossiers de nouvelles extensions, a été présentée aux participants et soumise à commentaires.

**La Chine conteste le contrôle de l’Icann par les USA. Quelle est la position de l’Afnic sur ce sujet ? Faut-il une nouvelle gouvernance de l’Internet ?**

La position de la Chine est un peu plus complexe. Ils sont très présents à l’Icann et accueilleront même la prochaine réunion en mars 2013 à Pékin. Cela dit, le débat se poursuit à juste titre, car l’Internet est un bien public mondial.

Pour nous, il faut trouver des solutions qui marchent. Aujourd’hui il n’y a pas vraiment d’alternative crédible et le dispositif actuel fonctionne.

Notre action consiste dès lors à être des partenaires exigeants vis-à-vis de l’[Icann](#), et à encourager les débats sur l’amélioration du dispositif existant.

**Mais au delà du contrôle de l’Icann, pourrait-on imaginer une évolution du modèle économique ? Pourquoi maintenir par exemple la location des domaines ? Pourquoi ne pas les vendre de manière définitive aux détenteurs de marques ?**

L’ouverture des nouveaux gTLDs va certainement entraîner des modifications profondes du modèle économique. Près d’un millier de nouvelles extensions seront sans doute disponibles dans quelques années.

Il est clair que de nouveaux modèles économiques, ainsi que des services innovants, vont émerger. Pour les détenteurs de marques, le fait d'obtenir leur .marque sera déjà un changement majeur.

**Le Gouvernement français n'est pas présent à ce sommet sur la gouvernance de l'Internet. Pensez vous que cette question, qui touche pourtant à la souveraineté des États, est suffisamment prise au sérieux par les politiques hexagonaux ?**

Le Gouvernement français est présent à chacune de ces réunions. À Toronto, il est représenté au sein du Governmental Advisory Committee (GAC) par l'Ambassadeur de France au Canada. Des représentants du Ministère de l'Industrie et du Ministère des Affaires étrangères sont aussi présents et permettent de faire entendre la voix de la France sur ces sujets.

Du côté politique, la prise de conscience existe. Récemment, le Député Patrice Martin-Lalande a ainsi interrogé le Gouvernement sur les positions qu'il allait défendre dans le cadre de la conférence de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) qui se déroulera en fin d'année à Dubaï sur ces questions de gouvernance.